



FIDA
FONDS INTERNATIONAL DE DÉVELOPPEMENT AGRICOLE
Conseil d'administration - Soixante-troisième session

Rome, 22-23 avril 1998

PROJET DE RENFORCEMENT DE L'AGRICULTURE ET DE L'ÉLEVAGE

DANS LA

RÉPUBLIQUE POPULAIRE DÉMOCRATIQUE DE CORÉE

RAPPORT SUR LES POINTS PRÉOCCUPANTS ÉVOQUÉS PENDANT LE CONSEIL

1. Les points et sujets de préoccupation évoqués lors des débats sur le Projet de renforcement de l'agriculture et de l'élevage pendant la soixante-deuxième session du Conseil d'administration en décembre 1997 (qui sont résumés dans la pièce jointe I) ont été communiqués par le FIDA au Gouvernement de la République populaire démocratique de Corée (R.P.D. de Corée) et accompagnés de recommandations visant à assurer l'exécution efficace du projet (pièce jointe II).
2. Une délégation de la R.P.D. de Corée, comprenant le directeur désigné ainsi que d'autres personnels du projet, s'est rendue au siège du FIDA le 13 mars 1998, lors de l'examen approfondi de ces points et sujets de préoccupation. On a tout particulièrement mis en évidence deux points soulevés par plusieurs administrateurs, à savoir l'importance des initiatives du projet au niveau local et leur impact sur le plan d'action du gouvernement. La délégation de la R.P.D. de Corée a souligné les mesures promptement prises par les autorités pour assurer la mise en oeuvre du projet dans les meilleurs délais, et a affirmé son désir de tirer les enseignements de l'expérience du FIDA et de l'exécution du projet sur le terrain. Ces points feront l'objet d'un suivi avec les fonctionnaires compétents, quand l'occasion s'en présentera au cours des missions du FIDA dans le pays. Un rapport sur l'avancement de l'exécution du projet et sur la poursuite du dialogue avec le gouvernement sera soumis au Conseil d'administration à sa session de décembre 1998.
3. L'accord de prêt a été signé le 19 décembre 1997 et le projet a pris effet le 20 décembre 1997. Les premiers dépôts prélevés sur le compte de prêt du FIDA ont été transférés sur les comptes spéciaux du projet dans le pays. L'organisation de la passation des marchés au plan international pour les engrais et autres intrants, qui était une des principales tâches incombant au gouvernement, a progressé conformément au calendrier. Le transport des biens achetés hors du pays est en cours et leur distribution interne devrait avoir lieu en avril. Ainsi, malgré la situation difficile que connaît la R.P.D. de Corée, le Fonds est optimiste sur le déroulement du projet.



POINTS PRÉOCCUPANTS ÉVOQUÉS LORS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
EN CE QUI CONCERNE LA MISE EN OEUVRE DU
PROJET DE RENFORCEMENT DE L'AGRICULTURE ET DE L'ÉLEVAGE
DANS LA
RÉPUBLIQUE POPULAIRE DÉMOCRATIQUE DE CORÉE

1. Compte tenu du fait que la nature du système socio-économique et des institutions du pays est relativement peu connue, les conditions d'une mise en oeuvre efficace du projet sont-elles réunies? Sera-t-il fait bon usage des ressources? Est-ce que le financement des différents intrants se traduira automatiquement par un accroissement de la production? Est-ce que la "capacité d'absorption" est à la mesure d'un projet d'une telle ampleur? Existera-t-il des marchés capables d'absorber une production intensive? Peut-on être sûr que les prix seront suffisamment incitatifs? Peut-on compter sur la participation des bénéficiaires?
2. S'agissant tout particulièrement de l'élevage, l'approvisionnement en fourrage et aliments pour animaux de qualité sera-t-il suffisant? Est-ce que la production animale n'aura pas un effet négatif sur les disponibilités alimentaires destinées à la consommation humaine (alors que l'effet positif de l'amélioration de la production animale ne devrait se faire sentir sur l'état nutritionnel de la population qu'à plus long terme)?
3. La composante crédit du projet paraît risquée. Sera-t-elle réalisable? Est-ce que la Banque centrale sera en mesure de gérer le volume considérable du crédit? Comment seront simultanément administrés le crédit individuel et le crédit aux coopératives? Comment fonctionnera le crédit "à la demande"?
4. Quelle sera l'utilisation des "fonds de contrepartie" envisagés, provenant des ventes d'engrais aux coopératives? Quel système budgétaire ou autre dispositif de contrôle permettra de suivre les ventes d'intrants, le recouvrement des coûts provenant des ventes et le dépôt de ces montants sur le "Fonds spécial" (destiné à financer ultérieurement des initiatives de lutte contre la pauvreté)?
5. Il sera nécessaire d'établir un système global efficace pour le suivi des mouvements de fonds et de biens ainsi que de l'exécution générale du projet; le suivi des composantes élevage et crédit pourrait être particulièrement complexe.
6. Pour trouver des solutions aux difficultés actuelles du pays, il serait utile d'accorder l'attention voulue aux (éventuels) facteurs macro-économiques et aux aspects des grandes orientations de l'actuelle pénurie d'intrants (en plus des catastrophes naturelles). Un autre problème connexe a trait à l'existence et à la fiabilité d'informations statistiques. À cet égard, plusieurs membres du Conseil d'administration souhaiteraient recevoir des précisions sur le cadre d'action mis en place par le gouvernement pour conduire le projet.
7. Au-delà du financement par le FIDA d'intrants essentiels pour la prochaine campagne agricole, quelles sont les perspectives à plus long terme de l'approvisionnement en intrants? Quelles mesures et programmes sont prévus par le gouvernement pour assurer un approvisionnement régulier en engrais une fois que les activités financées par le FIDA prendront fin?



PIÈCE JOINTE II

PROJET DE RENFORCEMENT DE L'AGRICULTURE ET DE L'ÉLEVAGE

MESURES POUR GARANTIR LA MISE EN OEUVRE EFFICACE DU PROJET

1. Bilan à mi-parcours pendant la deuxième année du projet plutôt que pendant la troisième année.
2. Suivi spécial en 1998 exercé par le Président adjoint (Département Gestion des programmes) en ce qui concerne l'exécution du projet et la réorientation des politiques résultant des interventions du projet. Un rapport sur la question sera soumis au Conseil d'administration en décembre 1998.
3. Suivi intensif des activités relatives aux cultures et à l'élevage à chaque phase clé du projet par le biais de services d'assistance technique recrutés au plan international.
4. Établissement d'un plan détaillé de distribution d'intrants avant le démarrage du projet, qui servira de point de départ pour le suivi assuré par un coordinateur de la distribution d'intrants destinés aux cultures, recruté au plan international.
5. Libre accès des personnels nationaux et internationaux du projet à toutes les zones et aménagements du projet.
6. Fréquence accrue des missions conduites par l'institution coopérante (Bureau des services d'appui aux projets de l'ONU) - deux fois par an.
7. Collecte et analyse des données de terrain par le personnel de suivi à chaque étape clé du projet.
8. Mise en place d'un système de comptabilité et de vérification des comptes pour la composante cultures. La vérification adéquate des comptes, selon des procédures agréées par le FIDA, constituera une condition préalable à tout nouveau décaissement pour la composante élevage du projet.
9. L'élaboration de directives techniques détaillées en matière de crédit, établies en concertation avec le Fonds, sera une condition préalable aux décaissements du prêt du FIDA pour la composante crédit.
10. Renforcement des capacités en matière de gestion financière, comptabilité, passation des marchés et gestion générale du projet.
11. Renforcement des compétences techniques locales par une formation financée par le projet et des visites d'échanges.
12. Réalisation d'une enquête de référence qui devra être achevée au moment du démarrage du projet et préciser les indicateurs essentiels de suivi du projet.